



# COMMUNE DE GEISPOLLSHEIM

## INSCRIPTIONS

### ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

#### Ecole Maternelle

- Ecole maternelle « Les Coquelicots » – 10, rue de l'Ecole – Geispolsheim Village  
 Ecole maternelle « Le Petit Prince » – 1, rue Hector Berlioz – Geispolsheim Gare  
Niveau : : Petits  Moyens  Grands

#### Ecole Elementaire

- Ecole St Exupéry – rue du collège – Geispolsheim Village  
 Ecole élémentaire de la Gare – 7, rue Pasteur – Geispolsheim Gare  
Niveau : CP  CE1  CE2  CM1  CM2

#### **ENFANT :**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

masculin  féminin Né le : |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_| à \_\_\_\_\_  
 Nationalité : Française  CEE  Autre

#### **PARENTS**

##### Père

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

##### Mère

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Situation familiale Marié  Pacsé  Concubinage  Divorcé ou séparé  Monoparentale  Veuf(ve)

#### **Pièces à joindre au dossier :**

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance avec filiation
- Pièce d'Identité du représentant légal
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

**L'inscription dans les écoles de la Commune ne signifie pas  
inscription au Péciscolaire**

#### ENGAGEMENT DES PARENTS :

***J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements notés ci-dessus et m'engage à signaler à la Mairie de Geispolsheim tout changement dans la situation de l'enfant au cours de sa scolarité.***

Il est rappelé que l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt les peines prévues aux articles L. 433-19 et L. 441-7 du code pénal.

Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L. 313-1 et L. 313-3 pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.

En application de la loi du 06/01/1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous êtes informés que :

- ✓ Les réponses au présent questionnaire sont obligatoires conformément à la circulaire n° 91-220 de l'Education Nationale en vue de la scolarisation des enfants.
- ✓ Les seuls destinataires de ces informations sont les services concernés de la Ville de Geispolsheim, de l'Education Nationale et de la Recette des Finances.
- ✓ Vous êtes habilités à obtenir communication des informations nominatives recueillies et d'en demander toutes rectifications.

Geispolsheim le \_\_\_\_\_

« Lu et approuvé » à écrire de manière manuscrite  
La père ou tuteur (signature)

« Lu et approuvé » à écrire de manière manuscrite  
La mère ou tutrice (signature)

**Dossier à déposer à la Mairie de Geispolsheim, 6, rue du Maire François Nuss**

Dossier traité par : \_\_\_\_\_ cachet, signature